

Communiqué de presse

Don d'organes : le plus souvent, ce sont les proches qui décident en l'absence de déclaration de volonté

Toujours trop peu de Suisses consignent leur décision pour ou contre un don d'organes. Par le biais du court-métrage « Une décision est synonyme de sécurité et de clarté », la Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes Swisstransplant veut attirer l'attention sur la précarité de la situation. Le Registre national du don d'organes, où près de 100 000 personnes se sont inscrites jusqu'à présent, apporte sécurité, clarté et soulagement dans le don d'organes.

Si la question d'un don d'organes se pose à l'hôpital, il s'avère que les proches ne connaissent pas la volonté du défunt dans plus de la moitié des cas. Il s'agit certainement là de la principale raison pour laquelle la Suisse affiche l'un des taux de refus les plus élevés d'Europe, qui dépasse les 60 pour cent, alors même que les sondages montrent que 80 pour cent de la population est favorable à un don d'organes. On peut donc en déduire que la volonté du défunt n'est pas respectée le plus souvent. Le passage au consentement présumé pourrait aller à l'encontre de cette situation. L'année dernière, 46 personnes figurant sur la liste d'attente sont mortes faute d'avoir reçu à temps un organe compatible. En raison de cette pénurie d'organes, plus de 1400 personnes attendent actuellement un don.

Le nouveau [court-métrage de Swisstransplant](#) « Une décision est synonyme de sécurité et de clarté » relate l'histoire émouvante de la famille Michel de Sachseln (canton d'Obwald). Leur fille meurt en 2016 suite à un accident de ski. La famille décide de faire don de ses organes sans connaître sa volonté explicite. Ce film retrace l'entretien de la famille Michel avec les spécialistes à l'hôpital. « La difficulté des entretiens avec les proches est liée à la méconnaissance de la volonté du défunt. Ces faits, combinés à la situation dans laquelle se trouvent les proches, est très pesante pour beaucoup », confirme le Dr Christian Brunner, qui mène lui-même les entretiens avec les proches en sa qualité de médecin en soins intensifs à l'Hôpital cantonal de Lucerne.

Une inscription dans le Registre national du don d'organes (www.registre-don-organes.ch) apporte de la clarté et la certitude que la volonté du défunt sera respectée. Cette démarche soulage non seulement les proches, mais aussi le personnel hospitalier qui a alors la certitude d'agir selon la volonté du défunt. Jusqu'à présent, près de 100 000 personnes ont consigné dans le registre leur décision pour ou contre un don d'organes. « Le fait que de nombreuses personnes s'inscrivent est la preuve que le registre correspond aux besoins de la population. Toutefois, nous espérons que beaucoup plus de personnes prennent leur décision pour apporter plus de sécurité et de clarté dans le don d'organes », souligne Franz Immer, directeur de Swisstransplant. Le large assentiment de la population en faveur du don d'organes se reflète aussi dans le Registre national du don d'organes : 90 pour cent des personnes qui s'inscrivent sont en effet en faveur du don d'organes.

Contact pour les questions médias

PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant, médecin spécialisé FMH en chirurgie vasculaire cardiaque et thoracique

Tél. : +41 58 123 80 00

media@swisstransplant.org

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre le nom d'interlocuteurs (experts, personnes concernées) pour votre compte rendu.

Photos

- [Photos de presse](#)

Informations complémentaires

- Registre national du don d'organes : www.registre-don-organes.ch
- Court-métrage « [Une décision est synonyme de sécurité et de clarté](#) »
- Article « [Le changement peut sauver des vies](#) »

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

En sa qualité de Service national des attributions mandaté par l'Office fédéral de la santé publique, Swisstransplant est chargé d'attribuer les organes aux receveurs en conformité avec la loi et de gérer la liste d'attente correspondante. Swisstransplant organise au niveau national toutes les activités relatives à l'attribution des organes. À cet effet, elle collabore étroitement avec les organisations étrangères d'attribution. Depuis 2009, Swisstransplant est chargé par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé de coordonner, sur l'ensemble du territoire, les tâches des cantons dans le domaine du don d'organes et de tissus fixées par la loi sur la transplantation, de les consolider avec les réseaux de donateurs et d'exploiter les synergies. www.swisstransplant.org